Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE
EN ALLEMAGNE

Section consulaire

PROCES VERBAL DU PREMIER CONSEIL CONSULAIRE DES BOURSES SCOLAIRES 2018/2019

Le premier conseil consulaire des bourses scolaires et de l'enseignement français à l'étranger s'est tenu le vendredi 20 avril 2018 à 14h à l'Ambassade de France à Berlin.

Participants :

Etaient présents :

Membres de droit :

- Mme EVANNO Dominique, Présidente du conseil, Chef de la Section consulaire
- M. LOISEAU Philippe, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger
- Mme OHLMER TROUVE Joëlle, Conseillère consulaire

Membres désignés :

- Mme GRAFTO Myriam, Conseillère culturelle adjointe, déléguée de la direction de l'AEFE
- Mme GACEL Corinne, Proviseur du Lycée Français de Berlin
- M. DURRENBERGER Damien, Directeur de la Grundschule école Voltaire
- M.HAJEK Mathias, représentant des personnels enseignants maternelle
- M.REY Anthony, représentant des personnels enseignants élémentaire
- M. MAIGNE Stephan, Représentant de l'association de Français du Monde-ADFE Berlin
- M. Raoul EMME, Représentant de l'association de l'Union des Français de l'Etranger à Berlin

Experts :

- M. BROUARD Samuel, Agent comptable
- M. BOURGEOIS Eric, Agent consulaire en charge du dossier bourses scolaires
- Mme POUASSOM HANDY Denise, co-Présidente de l'Association « Berlin accueil »

Absents :

- Mme KLIESS Marie-Christine, Conseillère consulaire, Excusée
- M. LE GLEUT Ronan, Sénateur, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger, Excusé
- M. STALLIVIERI Nicolas, Conseiller consulaire, Excusé
- Mme GUIBERT Maëlle, Présidente de l'association des parents d'élèves, excusée
- Mme DE KERGOMMEAUX Marion, Secrétaire de l'Association des parents d'élèves, excusée

Ont été mis à disposition des membres du conseil consulaire les documents de travail suivants:

- Instruction générale,
- Télégramme de cadrage,
- Eléments du barème,
- Tarifs scolaires pour l'année scolaire,
- Liste des demandes

Première partie avant examen des dossiers individuels

Le conseil consulaire commence par un rappel des éléments budgétaires et réglementaires concernant la campagne des bourses 2018-2019 :

Les instructions pour cette nouvelle campagne sont globalement les mêmes que la campagne précédente: un nouveau formulaire de visite à domicile est à utiliser systématiquement ; par ailleurs l'AEFE rappelle que les droits de demi-pension (que le service soit géré par l'établissement ou par un prestataire pour le compte de l'établissement) ainsi que ceux de transport aux examens (quand il n'existe pas de centre d'examens dans la ville de scolarisation) sont soumis à un contrôle de plus en plus strict dans le cadre de la maîtrise des risques financiers et comptables. Les établissements percevant ces des montants couvrant ces frais doivent impérativement mettre en place un suivi strict de leur utilisation réelle et mentionner lors du bilan d'utilisation des bourses en fin d'année scolaire celles inutilisées (départ en cours d'année, arrête maladie, absences non justifiées, suspension ou exclusion…). Un Conseiller consulaire souligne l'importance de ce suivi : les bourses parascolaires représentent 18% du montant du budget total des bourses scolaires, soit environ 20 millions € ; il est donc primordial, dans un budget constant mais contraint, de suivre rigoureusement l'utilisation de ces crédits. Il précise également, pour l'information du Conseil, le nombre de bourses total, pour le monde, lors de la précédente campagne, en très légère baisse, et la hausse de la dépense due aux frais d'écolage et aux effets de change.

Les familles ont été informées de l'ouverture de la campagne des bourses par un article sur le site internet du poste, par les établissements scolaires, ainsi que par un mail individuel (pour les familles boursières) ; parmi celles-ci, celles qui n'avaient pas déposé de dossiers dans les délais ont été recontactées individuellement.

L'enveloppe accordée, à l'issue du dialogue de gestion, est de 142 000€. Le montant total des besoins tel qu'il ressort de la saisie des dossiers dans Scola, avant modulation des quotités théoriques, est de 144 401€ (surcoût suite à 2 dossiers initialement ajournés puis saisis suite aux visites à domicile). Pour mémoire, le montant des besoins sera ajusté à la baisse en cours d'exercice à la suite de l'application des tarifs « dégressifs » de l'école Voltaire (+/- 30 000€). Il faut continuer d'encourager les familles à solliciter la dégressivité, celle-ci se cumulant avec les bourses scolaires et les sommes dégagées pouvant ainsi être redistribuées : l'information sur la dégressivité des tarifs est communiquée systématiquement aux familles lors de leur accueil à l'école.
La Proviseure signale que les frais de scolarité n'ont pas été augmentés pour l'année scolaire 2018-2019 et ne devraient pas l'être pour 2019-2020.

44 dossiers de bourses ont été saisis représentants 69 enfants pour Berlin et Hambourg. A Berlin 19 dossiers pour 30 enfants, dont 5 nouvelles demandes, sont examinés lors du conseil consulaire. 1 famille a déposé un dossier hors délai, n'a pu être saisi dans Scola mais aurait été hors barème (revenus mobiliers et immobiliers). 2 enfants boursiers n'ont pas été scolarisés à la rentrée 2017 : une de ces élèves est arrivée après la rentrée scolaire, l'autre a changé de projet scolaire.

Un conseiller consulaire signale que l'absence des deux représentantes de l'association des parents d'élèves est involontaire et la regrette ; elles n'ont pas reçu l'erratum qui modifiait l'horaire du Conseil et se sont présentées à 11h au lieu de 14h.

La Présidente rappelle le principe de confidentialité des échanges et des décisions ; les familles seront prévenues du résultat de la Commission nationale des bourses fin juin/début juillet.

Examen des dossiers individuels

GRUNSCHULE ECOLE VOLTAIRE DE BERLIN

Partie confidentielle relative aux dossiers des familles.

Commentaires :

La Proviseure indique que le statut de l'école ne l'autorise pas à créer un fonds de soutien. Cependant, dans certains cas de certaines familles en difficulté, l'administration peut décider de moduler les tarifs dégressifs au bénéfice des familles en difficulté.

La représentante d'une association demande si elle peut participer à l'information des familles nouvellement arrivées à Berlin pour les bourses scolaires et la dégressivité des tarifs scolaires lors de l'ouverture de la campagne. Ceci est fortement encouragé par le poste et les élus, et prévu par les textes. C'est la mission des associations. Un lien pourrait être créé sur le site de l'association qui renverrait vers les sites du consulat et de l'école.